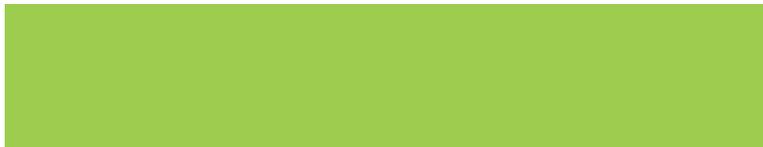




Centre de traitement des matières organiques
(CTMO)

Procès-verbal de l'assemblée régulière
Comité de suivi Ouest

Rencontre du 15 juin 2016
Mairie de Saint-Laurent



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)

COMITÉ DE SUIVI OUEST

LE 15 JUIN 2016

19 h 00 – 21 h 00

MAIRIE DE SAINT-LAURENT

777 boulevard Marcel-Laurin

Montréal (QC) H4M 2M7

Présenté à	Comité de suivi Ouest
Rédaction du procès-verbal	Transfert Environnement et Société 5524 Saint-Patrick Montréal, Québec, H4E 1A6
Animation	Marie Beaubien, <i>animatrice</i> Danny King, <i>secrétaire</i>

Table des matières

1	Participants à la rencontre	1
2	Objectifs de la rencontre	2
3	Déroulement.....	2
4	Procès-verbal	3

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des décisions et des suivis.....	13
Annexe 2 : Présentation réalisée au Comité de suivi Ouest.....	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des membres du Comité au 15 juin 2016.....	4
--	---

1 PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

Étaient présents à l'assemblée régulière du Comité de suivi - Ouest du 15 juin 2016 :

Membres du Comité de suivi Ouest :

Beulac, Gaby	Représentante administrative - Saint-Laurent
Bilodeau, Carole	Représentante administrative - Ahuntsic-Cartierville
Blain, Éric	Représentant du promoteur - Ville de Montréal
Desrosiers, Linda	Citoyenne - Ahuntsic-Cartierville
Déziel, Guy	Représentante d'un organisme de la société civile - Pierrefonds-Roxboro - Vert Cité
Gignac, Yves	Élu - Pierrefonds-Roxboro
Haouari, Yassine	Citoyen - Saint-Laurent
Kayal, Michel	Citoyen - Pierrefonds-Roxboro
Montpetit, Nicolas	Représentant d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise - Regroupement des éco-quartiers de Montréal
Mainville, Sophie	Représentante d'un organisme de la société civile - Saint-Laurent - Développement économique Saint-Laurent
Rémy, Élyse	Représentante d'un organisme de la société civile - Ahuntsic-Cartierville - Ville en vert

Consultant (Transfert Environnement et Société) :

Beaubien, Marie	Animatrice
King, Danny	Secrétaire

Étaient absents à l'assemblée régulière du Comité de suivi – Ouest du 15 juin 2016 :

Membres du Comité de suivi Ouest :

Beaudoin, Stéphane	Représentant administratif - Pierrefonds-Roxboro
Chitilian, Harout	Élu - Ahuntsic-Cartierville
Forest, Anick	Représentante des industries - Étalages Archex
Miele, Francesco	Élu - Saint-Laurent

Sièges vacants

- Représentant de l'exploitant
- Représentant d'un organisme institutionnel

2 OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La première assemblée régulière du Comité de suivi Ouest (« Comité ») consistait à démarrer les travaux du Comité, plus spécifiquement à :

- Rappeler l’historique et le cadre d’action à l’implantation des centres de traitement des matières organiques (CTMO);
- Présenter les règles de fonctionnement du Comité de suivi Ouest;
- Fournir un état d’avancement du projet;
- Esquisser le cadre des prochaines rencontres.

3 DÉROULEMENT

La rencontre du 15 juin 2016 a eu lieu à la Mairie de Saint-Laurent entre 19 h 00 et 21 h 00. Le quorum fut atteint par la présence de dix des membres du Comité à l’ouverture de la rencontre sur les quinze sièges de comblés. Le quorum étant établi au deux tiers des membres du comité.

Une présentation PowerPoint (annexe 1) présentant certaines sections de l’ordre du jour a été utilisée dans le cadre de ce Comité.

L’ordre du jour de la rencontre était le suivant :

1. Introduction et présentation des membres
2. Présentation de l’ordre du jour
3. Historique et fonctionnement du comité
 - a. Cadre d’action, historique et objectifs
 - b. Présentation et explication des règles de fonctionnement
4. État d’avancement du projet : les grandes lignes
5. Tour de table
6. Prochaines rencontres
7. Varia
8. Clôture de l’assemblée

4 PROCÈS-VERBAL¹

1. Introduction et présentation des membres

M. Éric Blain se présente. Il est chef de division au service de l'environnement à la Ville de Montréal. Il indique que son équipe pilote l'ensemble des infrastructures de gestion des matières résiduelles.

L'objectif du Comité est de faciliter l'implantation du CTMO dans son milieu. Le Comité perdurera tout au long de la construction et l'exploitation du centre de compostage.

M. Blain présente Transfert Environnement et Société, firme mandatée par la Ville de Montréal pour assurer l'animation du Comité. Mme Marie Beaubien réalisera l'animation et la médiation des rencontres. La prise de notes et la rédaction des procès-verbaux seront assurées par M. Danny King.

En tant qu'animatrice, Mme Beaubien se présente. Elle est spécialisée en concertation des multiples intervenants qui gravitent autour de projets. Son objectif étant de trouver les terrains d'entente qui permettent d'harmoniser la réalisation des projets avec leur milieu d'accueil. Elle travaille depuis plusieurs années à réaliser de tels mandats et son expertise couvre plusieurs types de secteurs d'activité (gestion de matières résiduelles, transport, énergie, industrie, agriculture, etc.).

Mme Beaubien mentionne que son rôle sera de faciliter les échanges dans un but constructif et consensuel. Elle expose ses valeurs, soit le respect entre les membres et le respect des règles de fonctionnement. Elle mentionne que le temps imparti pour les différents points à l'ordre du jour de l'ensemble des assemblées sera suivi dans la mesure du possible. L'objectif n'étant pas de bousculer les membres, mais plutôt de respecter l'horaire des comités. Finalement, elle indique qu'elle souhaite encourager la prise de parole par chacun des membres du Comité.

M. Blain présente les membres du Comité au 15 juin 2016 (tableau 1). Deux sièges restent à combler. Le *représentant de l'exploitant* proviendra de l'organisation ayant été sélectionnée suite au dépôt de l'appel d'offres pour la construction et l'exploitation des CTMO. Il reste également à identifier un membre pour représenter un organisme institutionnel.

¹ Une liste des décisions adoptées par le Comité et des suivis à réaliser par les membres se trouve à l'annexe 1.

Tableau 1 : Liste des membres du Comité au 15 juin 2016

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Yassine Haouari		Citoyen - Saint-Laurent
Linda Desrosiers		Citoyen - Ahuntsic-Cartierville
Michel Kayal		Citoyen - Pierrefonds-Roxboro
Francesco Miele	Ville de Montréal	Élu - Saint-Laurent
Harout Chitilian	Ville de Montréal	Élu - Ahuntsic-Cartierville
Yves Gignac	Ville de Montréal	Élu - Pierrefonds-Roxboro
Gaby Beaulac	Ville de Montréal	Représentant administratif - Saint-Laurent
Carole Bilodeau	Ville de Montréal	Représentant administratif - Ahuntsic-Cartierville
Stéphane Beaudoin	Ville de Montréal	Représentant administratif - Pierrefonds-Roxboro
Éric Blain	Ville de Montréal	Représentant du Service de l'Environnement
À combler		Représentant de l'exploitant
Nicolas Montpetit	Regroupement des éco-quartiers de Montréal	Représentant d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise
À combler		Représentant d'un organisme institutionnel
Sophie Mainville	Développement économique Saint-Laurent	Représentant d'un organisme de la société civile - Saint-Laurent
Élyse Rémy	Ville en vert	Représentant d'un organisme de la société civile - Ahuntsic-Cartierville
Guy Déziel	Vert Cité	Représentant d'un organisme de la société civile - Pierrefonds-Roxboro
Anik Forest	Étalages Archex	Représentant des industries

2. Présentation de l'ordre du jour

M. Blain présente l'ordre du jour. Il mentionne également que la première rencontre servira surtout à informer les membres du Comité de l'état d'avancement du projet. Dans les prochaines rencontres, il sera plus facile d'entrer dans les détails.

Mme Beaubien mentionne qu'un temps a été alloué à chacun des points à l'ordre du jour et qu'on prévoit terminer autour de 21 h 15 et qu'aucune pause n'a été prévue. Elle demande aux membres si cet horaire leur convient étant donné qu'il y a plusieurs éléments à couvrir à cette première rencontre. Les membres sont d'accord et Mme Beaubien mentionne que les modalités des prochaines rencontres seront abordées plus tard dans la soirée.

Pour les trois présentations qui suivent, Mme Beaubien suggère que les membres du Comité gardent leurs questions à la suite de chacune des présentations. Chacune de celles-ci durera environ dix minutes et une période de questions équivalente est prévue après chaque présentation. Les membres du comité approuvent cette suggestion.

3. Historique et fonctionnement du comité²

a. Cadre d'action, historique et objectifs

M. Blain présente le cadre d'action, l'historique et les objectifs des CTMO. Suite à sa présentation, les membres du Comité sont invités à poser des questions.

Questions	Réponses
Le biométhane est-il une énergie renouvelable?	Le biométhane est un gaz issu de l'enrichissement du biogaz. Il contient essentiellement du méthane, la molécule qui compose principalement le gaz naturel, et est considéré comme une énergie renouvelable.
Qu'est-ce que le H ₂ S?	C'est du sulfure d'hydrogène, un gaz qui sera produit et éliminé dans le processus d'évacuation des gaz.
Comment ce gaz sera-t-il éliminé?	Par un système de filtration.
Quel volume peut justifier la vente à Gaz Métro? Y a-t-il un volume minimum?	Pour le moment, la Ville de Montréal utiliserait les 8 millions de mètres cubes de biométhane produit. C'est autant de gaz naturel d'origine fossile provenant de l'ouest qu'elle n'utilisera plus. Elle n'utiliserait le réseau de Gaz Métro que pour le transport du gaz produit.
Avec l'électrification des transports, à quoi servira le gaz?	Au chauffage des bâtiments, à l'incinérateur et aux champs d'épuration.
En 2020, on vise zéro enfouissement, mais la Ville n'inclut pas les multilogements 9 et plus. Comment va-t-on les intégrer?	La Ville de Montréal étudie présentement la question pour les multilogements de 9 unités d'occupation et plus. La collecte à trois voies pourrait être moins évidente. La Ville construira un centre pilote de prétraitement d'une capacité de 25 000 tonnes par an d'ordures ménagères. Avec le support d'une chaire de recherche créée par l'École Polytechnique de Montréal, la Ville évaluera les moyens pour extraire les matières organiques du sac d'ordures ménagères non trié. C'est une des voies en réflexion pour les multilogements.
Dans tous les centres présentés, le seul qui existe à l'heure actuelle est celui de Saint-Michel?	Exact, la Ville composte depuis plus de 20 ans les feuilles récoltées sur le territoire de l'agglomération de Montréal.
Tous les autres sont à venir?	Oui. Dans un horizon de 2019 pour la première phase.

b. Présentation et explication des règles de fonctionnement

M. Blain présente les règles de fonctionnement du Comité. Il mentionne que le site Internet de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est une mine d'information concernant les CTMO suite aux consultations publiques de 2011, 2012 et 2014 (www.ocpm.qc.ca). Mme Beaubien demande aux membres du comité si le cinq jours ouvrables pour commenter le

² Les diapositives sont disponibles à l'annexe 2

procès-verbal est trop court dans le temps. Les membres s'accordent pour se donner dix jours ouvrables pour commenter le procès-verbal.

Questions/commentaires	Réponses
<p>Pouvez-vous élaborer un peu plus sur le processus de gestion de plaintes?</p>	<p>Les plaintes à la Ville de Montréal peuvent entrer par différents canaux : 311, l'adresse courriel des CTMO (ctmo@villedemontreal.qc.ca) ou par d'autres portes. L'équipe de la Ville travaillant sur les CTMO regroupera les plaintes et les commentaires qui seront reçus et en fera un inventaire qui sera présenté au Comité. C'est au promoteur de les gérer, mais le Comité en sera informé.</p>
<p>Donc le promoteur recevra les plaintes directement et il publiera un rapport qui nous sera communiqué? Quand?</p>	<p>Oui. À chaque assemblée.</p>
<p>Donc il se pourrait qu'il y ait trois mois entre une plainte et le moment où le Comité en sera tenu au courant?</p>	<p>Oui, par contre, la Ville prendra action. Le rapport des plaintes indiquera la date de la plainte, le contenu et comment elle a été traitée. Il n'y aura pas de décalage de trois mois entre la réception de la plainte et de son traitement.</p>
<p>Les plaintes entreront par plusieurs portes. Il faut s'assurer que dans les règles d'acheminement de celles-ci il y ait une procédure qui fait que la plainte soit redirigée automatiquement vers le canal de communication des CTMO. Il faut aussi s'assurer que la bonne information soit donnée au citoyen.</p>	<p>Il faudrait effectivement qu'une procédure soit établie avec chacune des administrations publiques et le service de l'environnement pour de ce type d'appels.</p>
<p>Qui est le promoteur?</p>	<p>Le promoteur est la Ville de Montréal.</p>
<p>La Ville de Montréal n'est pas l'exploitant?</p>	<p>Non. L'exploitant aura un contrat de conception, construction, exploitation et entretien des infrastructures. Le propriétaire est la Ville de Montréal et elle sera présente sur place.</p>
<p>Y aura-t-il une veille médiatique réalisée afin de recenser les différentes problématiques qui pourraient émerger dans les médias?</p>	<p>Oui. Il y en a déjà une en cours. À chaque réunion, il y aura une revue de presse de fait. Les communications de la Ville de Montréal en lien avec le CTMO seront d'ailleurs discutées en comité. De plus, les membres du Comité auront la possibilité de faire des suggestions de moyens de communication lors des rencontres.</p>
<p>Lorsque les citoyens appellent au 311, par exemple, que se passe-t-il?</p>	<p>L'information est redirigée directement à l'équipe des CTMO qui traitera l'information.</p>
<p>Il faudra s'assurer à l'intérieur des administrations municipales que la règle soit comprise et claire afin que les bonnes personnes prennent les appels et que la diffusion de l'information se fasse correctement.</p>	<p>Absolument.</p>

Il est mentionné que les documents relatifs au dossier inscrits à l'ordre du jour seront transmis par courriel aux membres au moins 48 heures avant la rencontre. Est-il possible d'avoir plus de temps pour prendre connaissance de ces documents lorsque ceux-ci sont volumineux?

Le 48 heures est un minimum. Les envois seront réalisés le plus tôt possible afin que tous les membres puissent avoir du temps pour les lire.

Mme Beaubien demande aux membres du Comité s'ils ont eu le temps de lire les règles de fonctionnement. Elle mentionne que ces règles ont été présentées de façon succincte pour ne pas alourdir la rencontre, mais qu'il est possible d'y revenir à tout moment.

Mme Beaubien souligne également le rôle de M. King dans la prise de note de tout ce qui est dit dans les rencontres. Elle mentionne également qu'il est possible pour les membres du Comité d'envoyer à tout moment des questions et des commentaires à M. King qui sera au centre du canal de communication du Comité. Les membres ont déjà ses coordonnées et il est possible de le rejoindre en tout temps au courriel suivant : dking@transfertconsult.ca.

4. État d'avancement du projet : les grandes lignes³

M. Blain présente l'état d'avancement des projets de CTMO. Au niveau des caractéristiques des opérations, il mentionne que tout se fait à l'intérieur du bâtiment, les portes fermées. Si les portes ouvrent, la pression négative du bâtiment créera une aspiration d'air venant de l'extérieur vers l'intérieur des bâtiments. Les représentants de la Ville ont effectué des visites de centres en Europe et en Ontario afin de s'assurer que les technologies retenues fonctionnaient bien, qu'elles étaient adaptées au contexte Montréalais et ne génèrent aucune nuisance. Des élus ont visité les centres de compostage de Guelph et d'Ottawa ainsi que le centre de biométhanisation de Toronto.

Malgré la grandeur du terrain sur lequel le centre de compostage sera implanté, M. Blain explique qu'il y a deux raisons pour lesquelles il n'y aura pas d'agrandissement. D'abord, la capacité de traitement du CTMO est déjà suffisante pour traiter l'ensemble des matières organiques générées sur le territoire de l'agglomération de Montréal et ce, même avec la croissance de la population. De plus, pour garantir qu'il n'y aura pas d'agrandissement, le zonage n'a été modifié que pour la partie avant du terrain (donnant sur le boulevard Henri-Bourassa).

M. Blain explique la zone de 500 mètres, distances conformes aux lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Le MDDELCC indique qu'il ne peut y avoir, à l'intérieur de cette zone, de résidences, de lieux publics ou de commerces. Présentement, il n'y a pas de résidence dans ce

³ Les diapositives sont disponibles à l'annexe 2

périmètre. Le caractère passager des utilisateurs de la piste cyclable fait en sorte qu'elle n'est pas comprise dans la description d'un lieu public interdit. Pour ce qui est des commerces, Le ministère n'a pas de règles prédéfinies, l'évaluation se fait au cas par cas afin de déterminer si celui-ci est compatible ou non avec le centre de traitement. Pour le moment, il n'y a pas de bâtiments commerciaux interdits dans cette zone.

Questions/commentaires	Réponses
Vous utiliserez les mêmes technologies que les endroits que vous avez visités?	Les infrastructures utiliseront les mêmes technologies que la Ville d'Ottawa et la ville de Guelph. Compostage en tunnel à l'intérieur d'un bâtiment
Y a-t-il une cheminée? Y aura-t-il des éléments qui sortiront de la cheminée?	Il y a effectivement un tuyau vertical qu'on appelle cheminée. De l'air traité en sortira.
Ce qui sort du tuyau ne devrait pas sentir?	Il n'y a pas de mauvaise odeur. D'ailleurs, dans certains centres, au pied du tuyau il y a un robinet servant à sentir ce qui sortait de la cheminée. Lors des visites, nous avons pu le vérifier.
L'une des grandes préoccupations des citoyens a trait aux odeurs.	Effectivement. Et la Ville fera tout pour ne pas incommoder les citoyens avec les odeurs.
Il n'y a pas de problématiques d'odeurs dans les exemples que vous avez donnés en Ontario?	Non.
Pourquoi la Ville a dû modifier le zonage?	Parce que la réglementation locale ne permettait pas l'implantation de ce type d'infrastructure. Le zonage industriel comportait des restrictions.
Présentement, quels sont les coûts anticipés pour la construction de ce type d'infrastructure?	Le projet global tourne autour de 250 à 300 millions.
Est-ce que cela se compare à ce qui s'est fait en Ontario?	Exactement.
Est-ce que les études de circulation ont été faites?	Oui, à tous les endroits. Toutes les études ont démontré qu'il n'y aurait pas d'impacts sur la circulation. Toutes ces études sont disponibles sur le site de l'OCPM. Mme Beaubien mentionne que dans le cadre du Comité, il serait possible de se faire expliquer certaines études ayant été réalisées ou demandées par le promoteur. M. Blain ajoute qu'en effet, certaines études sont plus faciles à comprendre, mais que d'autres pourraient faire l'objet d'une présentation plus détaillée.
Il semblerait qu'il existe une autre technologie sans cheminée?	La cheminée fait en sorte que l'air qui sort est simplement rejeté plus haut dans l'atmosphère. En hauteur, il y a plus de vent, ce qui aide à la dispersion. Il y a des endroits où il y a des cheminées et d'autres non. Tout repose sur les études de dispersion des odeurs. Les modalités géographiques et météorologiques déterminent la mise en place ou non des cheminées.

Par où passeront les camions?	La Ville a acheté un terrain afin d'avoir un accès direct à la voie de déserte de l'autoroute 13 pour diminuer l'impact lié au camionnage sur Henri Bourassa. Les horaires des camions sont prévus hors des heures de pointe. De plus, les plages de réception des matières correspondront aux plages de collecte aux portes.
Quelle est la signification de l'acronyme MDDEP?	On réfère ici au MDDELCC qui tient pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La carte date d'avant le changement de nom du ministère.
Comment seront utilisées les 28 000 tonnes de compost qui sortiront de l'usine? Qui pourra l'utiliser (le citoyen, l'exploitant, etc.)?	Le compost est prévu pour des utilisations d'agglomération, donc pour les citoyens, les espaces verts de l'agglomération, les travaux routiers, etc.
Donc l'exploitant ne conservera pas de compost?	Non.
Est-ce que le compost sera propre à une utilisation agricole?	La Ville vise une catégorie BNQ A, un compost libre de toute contrainte d'usage.

5. Tour de table

Mme Beaubien invite les membres à réaliser un tour de table pour que chacun se présente et formule son intérêt à être membre du Comité, ses attentes et les sujets qu'ils aimeraient aborder au sein du Comité.

Membres	Intérêts et attentes
Gaby Beaulac	<ul style="list-style-type: none"> Mme Beaulac a été nommée par l'administration de l'arrondissement. Elle s'occupe des dossiers en environnement. Ses attentes sont surtout au niveau des préoccupations reliées à la circulation, aux odeurs, ainsi qu'aux plaintes. Être membre du Comité permettra de bien comprendre le projet et de mieux répondre aux questionnements des citoyens. Par ce biais, il sera également plus facile de pouvoir apporter des recommandations.
Carole Bilodeau	<ul style="list-style-type: none"> Mme Bilodeau a été déléguée par l'administration municipale. Elle travaille à la voirie et est au centre du processus de gestion des plaintes. Elle mentionne également qu'elle est citoyenne résidant près du futur CTMO. Ses attentes sont d'être en mesure de comprendre les enjeux liés aux préoccupations des citoyens comme le bruit et les odeurs. Elle veut être capable de répondre aux questionnements des citoyens et de bien les diriger lorsqu'ils ont des questions, formulent des plaintes ou des commentaires en rapport avec les futures infrastructures de CTMO. Les collectes des matières organiques étant commencées, elle veut être à l'affût des développements de ces dossiers.
Michel Kayal	<ul style="list-style-type: none"> En tant que citoyen, M. Kayal veut représenter la partie de Pierrefonds qui est concernée par l'arrivée du CTMO. Ses attentes se résument à pouvoir assurer une certaine célérité dans la réalisation du dossier et de traiter les appréhensions des citoyens en lien avec l'exploitation du centre de compostage.

Linda Desrosiers	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Desrosiers est concernée par tout ce qui touche l'environnement et la santé. Le projet l'intéresse malgré ces interrogations sur les préoccupations citoyennes. • Elle désire pouvoir faire le lien entre le Comité et les citoyens de son quartier.
Sophie Mainville	<ul style="list-style-type: none"> • Provenant de l'organisme Développement économique Saint-Laurent, Mme Mainville doit faire le lien avec les entreprises de l'arrondissement. • Mme Mainville considère les réponses aux questions et aux préoccupations, qui seront exprimées lors des rencontres du Comité, lui permettront de réduire les appréhensions des entreprises avec lesquelles elles travaillent et qui sont riveraines du CTMO.
Yassine Haouari	<ul style="list-style-type: none"> • M. Haouari est gestionnaire de projet depuis de nombreuses années et a toujours été intéressé par le CTMO. • En tant que partie prenante, il désire être à l'écoute du promoteur et pouvoir faire des recommandations pour contribuer à la réussite du projet.
Élyse Rémy	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Rémy travaille à l'implantation de la collecte des matières organiques. • Elle désire pouvoir répondre aux questionnements des citoyens. • Adeptes du PIMBY (Put In My BackYard), elle célèbre l'arrivée d'un CTMO dans l'arrondissement. • Elle est confiante que c'est un cadeau qu'on fait au citoyen d'avoir un CTMO à proximité et de développer une expertise locale.
Yves Gignac	<ul style="list-style-type: none"> • M. Gignac a été nommé à la recommandation du maire de Pierrefonds. • En tant que président de la Commission de la carrière, il demeure sceptique envers le projet. Avec l'historique du dossier de la carrière, il met un bémol sur ce qui est promis. Il souhaite s'assurer que la Ville de Montréal tienne ses promesses dans le dossier.
Nicolas Montpetit	<ul style="list-style-type: none"> • M. Montpetit a été invité à participer au Comité étant donné qu'il provient d'un organisme environnemental qui travaille sur des projets à l'échelle de l'île de Montréal. • Il aimerait faire rayonner des enjeux, des idées et des préoccupations que les écoquartiers ont sur la mise en place des infrastructures de traitement des matières organiques et leur collecte.
Guy Déziel	<ul style="list-style-type: none"> • M. Déziel travaille en gestion des matières résiduelles et plus récemment en ce qui a trait à la sensibilisation à la collecte des matières organiques. • Ses attentes sont d'en connaître le plus possible sur ce qui touche la future gestion des matières organiques.
Éric Blain	<ul style="list-style-type: none"> • En étant le représentant du promoteur, son rôle est d'être en mesure de répondre à tous les questionnements et les inquiétudes que les citoyens ou les organismes du CTMO pourraient avoir. • À travers le comité, M. Blain désire également pouvoir faire émerger les préoccupations que les différents membres du Comité porteront en leur nom ou au nom des citoyens qu'ils représentent.

6. Prochaines rencontres

Mme Beaubien présente la date de la prochaine rencontre, soit le 19 octobre 2016. Elle mentionne qu'à la prochaine rencontre, le choix des dates pour l'année 2017 sera effectué.

Mme Beaubien demande si l'heure des rencontres convient à tous les membres. Il est décidé par consensus que les assemblées débuteront à 18 h 00 et dureront environ deux heures. Il est aussi mentionné qu'une collation simple pourrait être servie. M. Blain étudiera cette dernière proposition.

Questions/commentaires	Réponses
Est-ce que la date du 19 octobre 2016 est figée ou peut-elle bouger?	Oui, la date a fait l'objet d'une réflexion. C'est pour cette raison qu'il est proposé de fixer ensemble les dates pour les assemblées de 2017.
Est-ce qu'un citoyen peut me remplacer si je ne peux être présent (question d'une représentante citoyenne)?	Non, il n'est pas prévu de fonctionner de la sorte. La personne n'aura pas nécessairement le même suivi. C'est aussi pour cette raison qu'un quorum a été prévu. La documentation sera envoyée à tous avant les assemblées et il sera possible de consulter les procès verbaux après les rencontres.

Mme Beaubien propose un contenu pour la prochaine rencontre. Le Comité pourrait se pencher plus en profondeur sur les paramètres et le fonctionnement du centre de compostage. Mme Beaubien demande s'il y aurait un intérêt à cibler les différents enjeux et préoccupations qui sont ressortis lors des consultations publiques de l'OCPM. Il pourrait être intéressant de faire le lien entre les enjeux et le projet en cours actuellement sur la table de travail. Les membres retiennent les propositions de contenu.

M. Blain expose une suggestion sur la tenue des assemblées publiques prévues dans le cadre des travaux du Comité. Dans les faits, une par année est prévue au calendrier. Après avoir étudié les dates et le nombre d'assemblées régulières qui auront été réalisées en 2016, M. Blain suggère que la première assemblée publique soit plutôt réalisée en 2017 après que quelques rencontres du Comité aient été tenues. Mme Beaubien mentionne qu'il est important de tenir les assemblées publiques dans la même période chaque année pour créer une habitude. Ce peut être au printemps ou à l'automne.

Questions/commentaires	Réponses
Quel sera le contenu des assemblées publiques?	Il serait intéressant que les citoyens connaissent le Comité, ses travaux ainsi que l'état d'avancement du projet.
Les consultations publiques n'ont-elles pas joué ce rôle déjà?	Ce n'est pas nécessairement les mêmes personnes qui y participeront. De plus, la consultation publique de Saint-Laurent date déjà de 2012.
Ne va-t-on pas à l'envers du processus? Ne devrait-on pas faire les consultations bien en amont des appels d'offres pour être en mesure de pouvoir ajuster le projet?	L'appel d'offres des CTMO a la particularité de combiner la conception, la construction et l'exploitation des installations. L'ingénierie de détail ne sera réalisée qu'après attribution du contrat. C'est à ce moment-là que l'adjudicataire aura à concevoir et à construire les infrastructures. Il aura des modalités et des critères de performance à respecter. Des recommandations émanant du comité pourraient être formulées si nécessaire puisque la phase de conception ne débutera qu'en 2018.
L'objectif des assemblées publiques est de transmettre de l'information et non de consulter. Il ne faut pas refaire la consultation publique. Le mandat du Comité n'est pas de faire des consultations publiques, mais plutôt de faire des recommandations.	L'idée est plutôt de structurer l'identification des préoccupations des gens sur le terrain, et aussi de partager avec le public les différents travaux réalisés dans le cadre du comité
En juin, y aura-t-il assez de contenu à présenter?	Lors de la première assemblée publique, le Comité, ses membres et son mandat pourraient être exposés. De plus, une présentation succincte du projet de centre de compostage pourrait être faite. Il serait aussi intéressant d'entendre de vive voix les préoccupations des gens des milieux concernés. Enfin, les assemblées seront l'occasion pour le comité de faire un retour sur les principaux travaux et sujets abordés par les comités.
Il ne faut pas oublier qu'à l'automne 2017 il y aura des élections municipales.	Effectivement, ça sera un élément à prendre en considération pour le choix des dates en 2017.

Le Comité se prononce pour reporter la décision sur la tenue de la première assemblée publique lors de la prochaine assemblée régulière prévue en octobre 2016.

7. Varia

Mme Beaubien félicite la création des comités de suivi des CTMO très en amont de leur conception et de leur opération.

8. Clôture de l'assemblée

Annexe 1 :

Liste des décisions et des suivis

Centre de traitement des matières organiques (CTMO)
Assemblée régulière du Comité de suivi Ouest du 15 juin 2016

Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	Les membres du Comité auront dix jours ouvrables au lieu de cinq pour valider le procès-verbal.
	Les rencontres débuteront à 18 h 00 et dureront environ deux heures.
Communications aux membres	Les documents relatifs aux dossiers inscrits à l'ordre du jour seront transmis par courriel aux membres dans un délai raisonnable afin que chaque membre puisse avoir le temps de les lire.
Contenu des assemblées régulières	Les membres auront la possibilité de se faire expliquer certaines études ayant été réalisées ou demandées par le promoteur.
	La prochaine rencontre du Comité s'intéressera au lien entre les enjeux et les préoccupations ressortis lors des consultations publiques de l'OCPM et le projet en cours actuellement sur la table de travail.

Liste des Suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
S'assurer qu'une procédure soit établie avec chacune des administrations publiques et le service de l'environnement pour les appels et les courriels ayant trait au CTMO.	Ville de Montréal	Le plus tôt possible
Cibler les dates des assemblées pour l'année 2017.	Comité	19 octobre 2016
Prendre une décision sur la date à considérer pour la tenue de la première assemblée publique.	Comité	19 octobre 2016
Évaluer la possibilité de servir une collation simple.	Ville de Montréal	Avant la prochaine rencontre

Liste des sujets potentiels à traiter en comité

Sujets
Présentation des études effectuées sur la circulation.

Annexe 2 :

Présentation réalisée au

Comité de suivi Ouest

Réduire pour mieux grandir

Centre de traitement des matières organiques

Comité de suivi Ouest n° 1

Mairie de l'arrondissement de Saint-Laurent

15 juin 2016



Liste des membres

Nom	Organisation	Catégorie de membre
Francesco Miele	Ville de Montréal	Élu - Saint-Laurent
Harout Chitilian	Ville de Montréal	Élu - Ahuntsic-Cartierville
Yves Gignac	Ville de Montréal	Élu - Pierrefonds-Roxboro
Gaby Beaulac	Ville de Montréal	Représentant administratif - Saint-Laurent
Carole Bilodeau	Ville de Montréal	Représentant administratif - Ahuntsic-Cartierville
Stéphane Beaudoin	Ville de Montréal	Représentant administratif - Pierrefonds-Roxboro
Éric Blain	Ville de Montréal	Représentant du Service de l'Environnement
A combler		Représentant de l'exploitant
Nicolas Montpetit	Regroupement des éco-quartiers de Montréal	Représentant d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise
A combler		Représentant d'un organisme institutionnel
Sophie Mainville	Développement économique Saint-Laurent	Représentant d'un organisme de la société civile - Saint-Laurent
Élyse Rémi	Ville en vert	Représentant d'un organisme de la société civile - Ahuntsic-Cartierville
Guy Déziel	Vert Cité	Représentant d'un organisme de la société civile - Pierrefonds-Roxboro
Anik Forest	Étalages Archex	Représentant des industries
Yassine Haouari		Citoyen - Saint-Laurent
Linda Desrosiers		Citoyen - Ahuntsic-Cartierville
Michel Kayal		Citoyen - Pierrefonds-Roxboro

Animation-médiation

Nom	Organisation	Rôle
Marie Beaubien	Transfert Environnement et Société	Animation-médiation
Danny King	Transfert Environnement et Société	Secrétariat

Ordre du jour

1- Fonctionnement du comité

- *Cadre d'action, historique et objectifs*
- *Présentation des règles de fonctionnement*

2 - État d'avancement des projets

3 - Tour de table

4 - Prochaines rencontres

5 - Varia / Clôture



Section 1

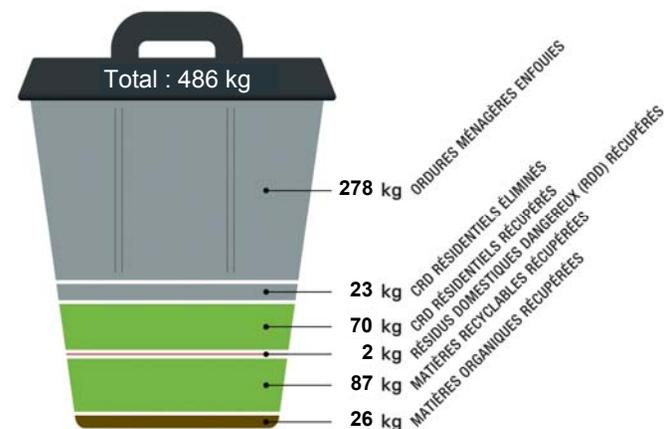
Fonctionnement du comité

Cadre d'action, historique et objectifs

**Le traitement des matières organiques :
une responsabilité collective /
développement durable**

Portrait de l'agglomération

Matières résiduelles générées par individu en 2014



Portrait de l'agglomération

Matières mises en valeur en 2014

Matières	Taux et tonnage récupéré	
	Agglomération	
Matières recyclables	58.3 %	(169 179 t)
Résidus domestiques dangereux	59 %	(3 352 t)
Matériaux secs et encombrants	60.2 %	(136 386 t)
Matières organiques	14 %	(50 768 t)
Taux global	41 %	

Cadre d'action

**Politique québécoise de gestion
des matières résiduelles**

- Respect de la hiérarchisation des 3 RV-E
- Recyclage, à moyen terme, de 60 % des matières organiques putrescibles
- Bannissement de l'enfouissement des matières organiques en 2020

Biométhanisation et compostage : deux filières complémentaires

Procédé biologique	Compostage	Biométhanisation
Environnement	avec air	sans air
Intrants	résidus organiques et pré-compost (digestat)	résidus alimentaires
Principaux extrants	compost	méthane et digestat (pré-compost)
Avantages	plus simple et moins coûteux	produit de l'énergie renouvelable

Nos gains sur les plans environnemental et économique

Réduction annuelle

- 219 000 tonnes d'ordures ménagères (8 logements et moins) auparavant destinées à l'enfouissement
- 684 500 km des distances parcourues (près de 18 fois le tour de la Terre)
- 30 000 tonnes de CO₂ (GES) équivalant aux émissions de 6 000 autos

Nos gains sur les plans environnemental et économique

Création

- 40 nouveaux emplois directs

Production

- 8 millions de m³ de biométhane
1 m³ de biométhane = 1 m³ de gaz naturel = 1 litre de diesel) : de quoi alimenter 4 000 autos parcourant 20 000 km/année
- 65 800 tonnes de compost

Comités de suivi : pourquoi et comment

- 3 audiences publiques majeures entre 2011 et 2014
- Recommandation de l'office de consultation publique de Montréal (OCPM)
- 2 comités pour projets phase 1 : Est et Ouest
- 2 séries d'appel à candidatures
- Rédaction des règles de fonctionnement
- Validation de la composition des comités
- Animation des comités confiée à Transfert Environnement (appel d'offres)

Les objectifs des comités

- Favoriser l'intégration des installations dans leur milieu récepteur
- Optimiser les échanges entre la Ville, l'exploitant du CTMO et la communauté locale
- Faire état de l'avancement des projets et du suivi des exploitations

QUESTIONS ?

Présentation des règles de fonctionnement

Mandat

- Favoriser les échanges
- Prendre connaissance :
 - Des engagements de l'agglomération
 - Des performances des CTMO en terme de nuisance
- Effectuer des recommandations

Engagement des membres

- Exercer leur mandat dans le meilleur intérêt de la collectivité

Présentation des règles de fonctionnement

Pouvoir

- Le rôle du comité est consultatif

Composition

- Administrations locales, citoyens, organismes locaux, organisme environnemental montréalais, industries du secteur, exploitant de l'installation, Ville de Montréal

Durée du mandat

- 2 ans, renouvelable une fois
- Des conditions de continuité & défaut s'appliquent

Présentation des règles de fonctionnement

Séances

- Séances ordinaires tous les trimestres (ajustable)
- Séances spéciales si requis
- Assemblée publique annuelle

Page Internet sur le site de la Ville (<http://ville.montreal.qc.ca>)

- Ordres du jour des rencontres
- Procès-verbaux
- Rapports annuels d'activités du comité de suivi
- Documentation pertinente
- Canal officiel de communication avec les citoyens

Présentation des règles de fonctionnement

Quorum

- Établi au deux tiers des membres

Droit de vote

- Majorité qualifiée aux deux tiers des membres présents

Conflit d'intérêt

- Eviter d'être en position d'obtenir un avantage personnel de part sa position de membre du comité
- Le cas échéant, le comité peut destituer le membre

Présentation des règles de fonctionnement

Confidentialité

- Certaines informations pourraient être partiellement confidentielles
- Le cas échéant, ces informations ne seront pas retranscrites dans le procès verbal

Procès verbal

- Transmis aux membres à l'intérieur de 5 jours ouvrables
- Les membres ont 5 jours ouvrables pour commenter

Sujets abordés

Phase de planification construction	Phase d'exploitation
Évolution du processus d'appel d'offres	Présentation du plan des mesures d'urgence
Informations sur le choix des technologies	Informations sur les analyses de risques technologiques
Échéancier d'implantation	Comptes rendus des commentaires reçus et de leurs réponses
Mesures d'atténuation des nuisances	Bilan des opérations
Calendrier des travaux de construction	Résultats de la surveillance environnementale
Informations sur le modèle de gouvernance	Rencontre annuelle d'information
Revue de presse	Revue de presse
Autres sujets	Autres sujets

Déroulement type des rencontres

Lecture et approbation de l'ordre du jour

- Ajout de points s'il y a lieu

Adoption du procès-verbal de la rencontre précédente

Mise à jour sur les sujets statutaires

- Questions et réponses

Nouveaux sujets

Date de la prochaine rencontre



QUESTIONS ?



Section 2

État d'avancement des projets



Site de Saint-Laurent : solution technologique retenue

Centre de compostage en bâtiment fermé



Caractéristiques des opérations

- Toutes les opérations dans un bâtiment fermé sous pression négative
 - Réception dans un sas à double portes
 - Prétraitement
 - Compostage en tunnels
 - Affinage et maturation
 - Chargement et expédition du compost
- Contrôle des odeurs
 - Filtration de l'air par laveur humide et biofiltre
 - Évacuation de l'air traité et de vapeur d'eau via la cheminée

Site du 9091- 9191 Henri-Bourassa

Terrain :

- D'une superficie totale de 9,3 ha
- Mis en réserve en juin 2012
- À proximité des grandes voies de circulation
 - A40 – Autoroute Métropolitaine
 - A13 – Autoroute Chomedey
- Ancien bâtiment industriel de 23 000 m² à démolir



Distances conformes aux lignes directrices du MDDELCC



Aperçu des infrastructures



AVANT

Aperçu des infrastructures



APRES

Etat d'avancement actuel

Centre de compostage	Centre de biométhanisation/ Centre pilote de prétraitement	Centre de compostage	Centre de biométhanisation
Saint-Laurent	Montréal-Est	Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	Phase 2
Site identifié	Site identifié	Site identifié	Site identifié
Règlement de zonage adopté	Règlement de zonage adopté	Règlement de zonage adopté	Règlement de zonage adopté
Mode de gestion confirmé	Mode de gestion confirmé	Mode de gestion confirmé	Mode de gestion confirmé
Acquisition du terrain complétée	Terrain Ville	Terrain Ville	Acquisition du terrain en cours
Rédaction des documents d'appel d'offres en cours	Rédaction des documents d'appel d'offres en cours	Rédaction des documents d'appel d'offres en cours	

Prochaines étapes

- Premiers comités de suivi – 2016 (Q2)
- Mise-à-jour du dossier d'approbation de projet – 2016 (Q3)
- Achèvement des documents d'appel d'offres – 2016 (Q3)
- Lancement de l'appel d'offres – 2016 (Q4)
- Début de construction – 2017
- Mise en opération – 2019
- Mise en opération (CTMO Phase 2) – 2024

QUESTIONS ?

Section 3 Tour de table

Tour de table

- Présentation et raison d'être membre
- Commentaires
- Attentes
- Autres

Section 4 Prochaines rencontres

Prochaines rencontres

- Date de la prochaine rencontre : 19 octobre 2016
- Heure et durée des assemblées
- Contenu de la 2^{ème} assemblée 2016



Section 5 Varia / Clôture



FIN

